



Coronavirus - Mesures applicables à l'IFAPME

Alimentation - Horeca | Animaux - Elevage | Artisanat - Patrimoine | Communication - Audiovisuel | Comptabilité - Assurances | Construction - Travaux

| Electrotechnique - Chauffage | Energie - Environnement | Informatique - Numérique | Langues - Pédagogie | Logistique - Transport

| Entrepreneuriat - Management | Mobilité - Mécanique | Mode - Déco | Nature - Jardins | Sécurité - Secourisme | Soins - Bien-être | Tourisme - Loisirs

| Vente - Marketing

Date

22 novembre 2021

Retrouvez ici les informations liées aux mesures face au Coronavirus Covid-19. Elles seront mises à jour régulièrement.

N'hésitez pas à consulter les réseaux sociaux de votre Centre de formation pour les mesures spécifiques.

Tous nos cours continuent d'être assurés en présentiel, dans le strict respect des consignes de sécurité sanitaire !

> Mesures et courriers officiels

Cours en présentiel

Reprise des formations en entreprise

Contrat d'alternance

Convention de stage rémunérée

Convention de stage non-rémunérée

Evénements

Nous contacter



Cours en présentiel

Formations Jeunes et Adultes

Apprentissage, Chef d'entreprise et Coordination et encadrement

Tous les cours continuent d'être assurés en présentiel, dans le strict respect des consignes de sécurité sanitaire.

Les règles sanitaires et de sécurité doivent être strictement respectées (port du masque obligatoire, distanciation sociale, aération des locaux,...).

Les Centres mettent tout en oeuvre pour garantir le suivi d'un maximum de cours en présentiel.

Les évaluations et examens programmés pourront être organisés en présentiel.

Dans la mesure du possible, les horaires initialement programmés sont respectés.

Formation continue

Veillez vous adresser à votre Centre de formation (<https://www.ifapme.be/centres>) pour toute information concernant la tenue des cours en formation continue.

Formations en entreprise

Contrats d'alternance "Apprentissage"

Les contrats d'alternance en apprentissage sont autorisés dans toutes les entreprises qui peuvent exercer leur activité. Les apprenants poursuivent donc leur formation en entreprise.

Les règles sanitaires sont appliquées en entreprise. Des adaptations de ces règles peuvent toutefois être réalisées selon le secteur ou l'entreprise formatrice.

Conventions de stage rémunérées

Les conventions de stage rémunérées sont autorisées dans toutes les entreprises qui peuvent exercer leur activité.

Les règles sanitaires sont appliquées en entreprise. Des adaptations de ces règles peuvent toutefois être réalisées selon le secteur ou l'entreprise formatrice.



Conventions de stage non-rémunérées

Les conventions de stage non-rémunérées peuvent être exécutées.

Les règles sanitaires sont appliquées en entreprise. Des adaptations de ces règles peuvent toutefois être réalisées selon le secteur ou l'entreprise formatrice.

Votre Centre de formation vous tiendra au courant des consignes au fur et à mesure de l'évolution de la situation via leurs canaux de communication habituels.

Nous contacter (<https://www.ifapme.be/nous-contacter>)

L'IFAPME, les Centres de formation (<https://www.ifapme.be/centres>) et les Services (<https://www.ifapme.be/services>) des référents vous accueillent dans leurs locaux **uniquement sur rendez-vous** et sont joignables par mail et par téléphone afin de répondre à vos questions.

Le Service d'Arlon est fermé les mercredis et vendredis.

Le Service de Perwez est fermé les vendredis.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à

consulter nos questions réponses ([https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?faq_category\[209\]=209](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?faq_category[209]=209)) dédiées à cette thématique

nous contacter via le formulaire de contact (<https://www.ifapme.be/nous-contacter>), via le Livechat en journée ou par téléphone via le numéro gratuit 0800 90 17h.

pour la Région de Bruxelles, consulter les informations sur le site de l'EFP (<https://www.efp.be/recommandations-covid-19/?fbclid=IwAR0uEZuhAjaE0MVcnhAXYg5B9fxuYxZbfj5pLoyc6iUKZ9OZFKfSDeX4kVA>).

Toutes ces informations sont complémentaires à la page Info-coronavirus (<https://www.info-coronavirus.be/fr/>), source officielle et référence belge en ce qui concerne le coronavirus ainsi qu'aux communications du SPF santé publique (<https://www.facebook.com/santebelgique>), de Sciensano (<https://www.sciensano.be/fr>) et du Centre de crise (<https://centredecrise.be/fr>).

Merci de votre compréhension.

